

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet C-15, loi concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dénoncer aujourd'hui ce qui me semble être la plus grande supercherie des dernières années. On dit que le projet de loi C-15 est une loi concernant l'investissement au Canada, le titre abrégé étant Loi sur Investissement Canada. Je pense que d'autres titres conviendraient mieux. La loi sur la liquidation du Canada, la loi entrepôt-Canada, la loi faisant du Canada le 51^e État ou peut-être loi canadienne de la courtisanerie, puisqu'une courtisane ne cherche même pas à négocier un prix. C'est une liquidation pure et simple.

L'autre jour, de passage aux États-Unis, le premier ministre (M. Mulroney) a dit que le Canada était maintenant ouvert aux affaires. Je suppose qu'il voulait dire que le Canada était maintenant à vendre, que tous ces messieurs pouvaient se présenter, que les portes étaient grandes ouvertes, que nous voulions brader davantage nos ressources, que nous voulions livrer un plus grand nombre de nos entreprises à la mainmise étrangère.

Il faut que le député se rappelle que le seul secteur de la fabrication—et nous savons que c'est le principal secteur pour ce qui est de la création d'emplois—appartient pour 52 p. 100 à des intérêts étrangers. Y a-t-il un député ici qui puisse me citer un pays du monde qui tolérerait que 52 p. 100 de ses entreprises manufacturières soient tributaires de décisions prises à l'étranger? Les décisions qui concernent notre industrie de la fabrication ne sont pas prises au Canada. Elles le sont à Houston au Texas, à New York, à Londres, à Berne, à Hambourg, à Tokio et à Hong Kong. «Zut alors, se dit le gouvernement, cela ne suffit pas. Il faut que ce soit 60 ou 70 p. 100 de notre fabrication qui appartiennent à des étrangers.» J'ai entendu des députés conservateurs affirmer que cette situation favoriserait la création d'emplois au Canada.

Je viens d'une région de la Colombie-Britannique qui, il n'y a pas si longtemps, avait une agriculture prospère. On récoltait des tomates sur des milles et des milles carrés. On voyait des usines de conditionnement, des vergers, des cultures d'asperges et les emplois se comptaient par centaines. Puis on a décidé de tout vendre à des étrangers. On disait que ce serait bon pour l'économie locale que de vendre ces entreprises agricoles à des étrangers parce que cela favoriserait l'essor de ces activités. Aujourd'hui, quand on parcourt les mêmes vallées, on ne voit plus de champs de tomates, ni de champs d'asperges, plus de vergers, plus d'usines, plus de conserveries. Les acheteurs étrangers ont acheté la terre et les usines, fermé les exploitations et aujourd'hui ils approvisionnent la région à partir des États-Unis et de régions autres que le centre de la Colombie-Britannique. En somme, des centaines et des centaines d'emplois se sont simplement envolés.

Il y a quelques semaines, un des grands établissements de ma circonscription, exploité par une firme de Floride, a fermé sa filiale canadienne parce que ses opérations n'étaient pas favorables aux intérêts de l'entreprise floridienne. Aujourd'hui,

450 travailleurs touchent du chômage. Voilà à quoi rime la mainmise étrangère sur notre économie.

Nous discutons aujourd'hui à la Chambre des communes d'un projet de loi que le gouvernement a le courage d'appeler «Loi sur Investissement Canada».

M. Orlikow: Ou plutôt l'audace.

M. Riis: Ou l'audace, comme le dit mon collègue, ce qui est sans doute plus proche de la vérité. Tandis que nous débattons de cette mesure visant à attirer de nouveaux investissements étrangers et à favoriser une plus grande mainmise étrangère sur notre économie, en tant que parlementaires bien informés, nous savons tous que le taux de participation étrangère est de 51 p. 100 dans le secteur de la fabrication, 98 p. 100 dans le caoutchouc, 51 p. 100 dans le secteur des machines agricoles, 92 p. 100 dans le secteur du matériel de transport, 70 p. 100 dans le secteur de l'appareillage électrique et 71 p. 100 dans l'industrie chimique. On pourrait continuer ainsi à énumérer l'un après l'autre tous les secteurs économiques et l'on constaterait que des intérêts étrangers en possèdent et contrôlent entre 50 et 99 p. 100 actuellement.

Si nous étions au Congrès américain en train de débattre des problèmes qui assaillent le pays, la Chambre et les tribunes seraient bondées. Nous entendrions certains discours des plus passionnés et des plus intenses, alors que les membres du Congrès interviendraient pour défendre les industries et les emplois de leurs localités à travers le pays.

• (1700)

Le gouvernement prétend avoir une idée excellente. A son avis, s'il peut prendre plus de décisions d'ordre économique dans les capitales étrangères, ce sera dans les intérêts supérieurs du Canada et des Canadiens. La logique de ce projet de loi m'échappe, ainsi que sa façon d'aborder la création d'emplois et l'expansion économique. Je vais vous en citer quelques raisons.

Ce dont notre pays a besoin avant tout, si nous voulons soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et mettre sur pied un secteur de fabrication viable, c'est une augmentation des activités de recherche et de développement au Canada. C'est une situation étrange. Le gouvernement vient d'adopter des mesures visant à restreindre les activités de recherche et de développement subventionnées par le secteur public jusqu'à l'étape de la production. Que se passe-t-il lorsqu'un secteur important de l'économie est contrôlé par des capitaux étrangers? Il suffit d'examiner les statistiques, elles sont éloquentes.

Par exemple, pour les sociétés de moins de 50 employés, les canadiennes ont consacré 11.2 p. 100 à la recherche et au développement, tandis que les étrangères n'en dépensaient que 3.3 p. 100. Dans le cas de grandes sociétés de plus de 500 employés, les canadiennes ont consacré 8.3 p. 100 à la recherche et au développement, contre seulement 2 p. 100 pour les sociétés étrangères.

Il est évident que les filiales canadiennes de sociétés étrangères ne consacrent pas le même budget que les entreprises canadiennes à la recherche et au développement. C'est logique. Dans une compagnie multinationale, où est-il normal que s'effectuent la plupart des opérations de recherche et de développement? Dans une filiale éloignée ou à la maison mère? La réponse est évidente.